



## J'amerai un conseil et un avis sur une situation que je viens de vivre

Par **0209**, le **26/03/2019** à **17:58**

Bonjour , j'ai etais convoqué par la police apres denonciation d'une lettre anonyme metant à jour ma relation amoureuse avec une fille qui a dure 2 ans , qui a commencer à 14 ans jusqu'a 16 ans et qui desormais à 20 ans ! À l'époque j'avais 22 ans !

La relation etait accepter par les parents et personne n'a porté plainte mais le parquet a decide de me mettre en garde a vue 24 h avec bilan psychiatrique et de me juger au tribunal correctionnelle en novembre !

Un peu surpris et choqué ..... comment dois procedé ? Un avocat ? Je risque quoi ? Merci

Par **Visiteur**, le **26/03/2019** à **18:26**

Bonjour

Il est effectivement conseillé de prendre un avocat.

Impossible de dire ce que vous risquez car les textes évoquent le maximum et il est peu probable que ce maximum vous doit imposé.